

LA PATRIE

JOURNAL DU SOIR.

Abonnements :

Un an.....	\$4 00
Six mois.....	2 00
Trois mois.....	1 00

H. Beauprand,
Editeur - Propriétaire

Bureaux :
22, St. Gabriel.

Le No. 1 Cent.

AVIS SPECIAL.

On publiera les DEMANDES D'EMPLOI et D'EMPLOYÉS, dans la PATRIE, à raison de 10 Cents par jour par insertion pour les annonces qui ne contiendront pas plus de dix mots, et un cent pour chaque mot supplémentaire.

On publiera aussi les annonces A LOUER et les DEMANDES de logements aux mêmes conditions. La circulation de la PATRIE à Montréal est actuellement plus grande que celle d'aucun autre journal français.

Les annonces doivent être envoyées au bureau, No. 22 rue St. Gabriel, avant-midi lorsque l'on désire qu'elles soient publiées le jour même.

Cartes d'affaires.

ROY & BOUTILLIER
AVOCATS
No. 10, Rue St. Jacques, No. 10
MONTREAL. 3 m

Lajoie, Perrault & Seath
SYNDICS et COMPTABLES
64 et 68 Rue St. Jacques.
MONTREAL.

L. JOS. LAJOIE, Syndic officiel pour la cité de Montréal,
C. O. PERRAULT Syndic officiel pour le District de Montréal.
D. SEATH, Comptable et Commissaire pour Québec et Ontario.

Husmer Lanctot, B. C. L.
AVOCAT,
No. 38, Rue St. Jacques, No. 38,
Montréal.
Bureau du soir :
263, Rue St. Joseph, Ville St. Henri

R. & L. LAPLANNE
AVOCATS
No. 42, Rue St. Jacques, No. 42
MONTREAL.

Adelard P. Forget B.C.L.
AVOCAT
No. 33 Rue St. Vincent No. 33
MONTREAL.

Christin et Globensky
AVOCATS
69 Place Jacques-Cartier 60
MONTREAL.
A. CHRISTIN. A. P. GLOBENSKY.

BEAUSOLEIL & KENT
Syndics officiels et comptables
No. 55 RUE ST. JACQUES, No. 55
C. BEAUSOLEIL A. L. KENT
Syndic officiel. Comptable.

J. E. ROBIDOUX
Avocat.
10 RUE ST. JACQUES
Montréal.

E. U. PICHE,
AVOCAT et Conseiller de la Reine
BUREAU :
223 Rue Notre-Dame.
Au-dessus de MM. Dufresne et Mongenais
marchands-épiciers.

M. PICHE, se chargera généralement de tout ce qui est de sa profession, et spécialement de la plaidoirie (comme Conseil, ou autrement) devant la Cour Supérieure, (notamment dans les procès par jury au civil) devant la Cour de Révision et la Cour d'Appel.

N. B.—Substitut du Procureur-Général, pendant nombre d'années, à Montréal, et dans presque tous les districts ruraux environnants, M. Piché pourra également s'occuper de la "poursuite," aussi bien que de la "défense" des accusés, en matière criminelle.

Les Portraits à l'huile, au crayon et à l'aquarelle de Chine. Depuis le portrait en miniature jusqu'au portrait grandeur naturelle. On fait les portraits d'une manière irréprochable et l'on copie les vieux portraits avec la plus grande exactitude.

ARCHAMBAULT
Artiste Photographe
300 Rue Notre-Dame.

Les Cadres de tous les genres, de tous les prix, pour tous les points. Cadres dorés, en velours, en maroquin, en ébène, en ivoire, en noyer noir. Veuillez vous donner la peine de visiter l'atelier et l'on se fera un véritable plaisir de vous donner tous les renseignements nécessaires.

ADMINISTRATION.

"LA PATRIE"

Paraît tous les jours, à 4h. de l'après-midi.

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.

Les frais de port sont à la charge de l'Editeur propriétaire.

L'abonnement est invariablement payable d'avance. Nous ne faisons jamais exception à cette règle.

ABONNEMENT :

Un an.....	\$4 00
Six mois.....	2 00
Trois mois.....	1 00

Le numéro 1 cent.

Par le porteur, à domicile, en ville

8 cts PAR SEMAINE.

**BUREAUX DU JOURNAL :
22 & 24 RUE ST. GABRIEL
ANNONCES.**

Dix cents la ligne première insertion, et cinquante la ligne pour chaque insertion subséquente. Payables d'avance. Une remise libérale sera faite pour les annonces à long terme.

Toutes correspondances, lettres d'affaires, lettres chargées, communications, etc., devront être adressées à

H. BEAUGRAND,
EDITEUR DE LA PATRIE
MONTREAL.

Montréal, 26 Mars, 1879.

COURRIER.

La parole est à M. Coursol sur le sujet de la protection.

M. Guillaume Boivin n'est pas satisfait de la protection, et on dit qu'il est parti pour Ottawa en compagnie de MM. Slater et Ames pour aller demander à M. Tilley d'augmenter la taxe sur l'importation des chaussures. Ce bon M. Boivin !

On se rappelle les belles promesses que faisaient en septembre dernier, MM. Coursol, Gault et Ryan députés de Montréal, lorsqu'il s'agissait de capter la confiance des électeurs. Comment se fait-il qu'ils soient tous muets comme des carpes sur le grand, l'héroïque, le sublime sujet de la protection ?

Nous expédions aujourd'hui à nos abonnés le portrait du poète canadien Octave Crémazie, comme nous l'avons annoncé dans nos éditions de samedi et lundi derniers. Tout nouveau souscripteur qui payera au moins un trimestre d'avance recevra ce portrait qui est destiné à honorer la mémoire de l'un de nos littérateurs les plus distingués.

Un autre fabricant d'instruments agricoles, M. John Haggart, de Brampton, demande que la taxe sur ces articles soit portée de 25 à 35 pour cent.

Et si M. Tilley accorde la demande de ce brave M. Haggart ce seront nos cultivateurs bas-canadiens qui paieront la différence.

Jolie chose que la protection pour l'agriculteur comme pour l'ouvrier !

M. Massie, fabricant d'instruments agricoles, à New-Castle, écrit à M. Burke M. P. que le nouveau tarif grèvera sa maison d'une perte sèche de \$4000 par année. N'est-ce pas qu'elle est bien agencée la protection ?

Voilà ce que l'on peut appeler la protection à deux tranchants.

M. Coursol sera muet comme un fantôme dans la Chambre des Communes ; les jobs de toutes sortes seront en honneur dans les départements pu-

blies à Ottawa ; Charles Thibault sera peut-être fait juge à Sorel pour remplacer M. Loranger ; la protection aura pour effet de faire augmenter le prix de toutes les premières nécessités de la vie ; des conservateurs s'en arracheront les cheveux de désespoir ; mais nous l'avons dit déjà..... M. Letellier ne sera pas démis !

Cela vous embête, n'est-ce pas, MM. les chevaliers du Pacifique !

C'est vraiment trop joli de voir les éreintements qu'ont reçus les députés tories qui ont osé s'attaquer à l'hon. M. Huntington depuis quelques jours. Le Star, journal conservateur et le Post journal indépendant, s'accordent à dire que l'ex-maître général des postes est le plus fort lutteur du parlement actuel. Les conservateurs détestent M. Huntington et l'on sait pourquoi. Un homme qui, comme lui, a mis tout un ministère tory en accusation et l'a fait ignominieusement chasser des banquettes du trésor pour félonie, mérite bien l'honneur de toute la haine perfide et de toutes les calomnies que quelques journaux conservateurs ont à leur disposition.

Nous avons annoncé l'autre jour que la taxe des brasseries de bière et de porter avait été réduite de moitié, soit de \$250,000. Eh bien, ces messieurs ne sont pas contents paraît-il. Une députation est en voie de persuader à M. Tilley de baisser encore cette taxe, tandis que MM. les brasseurs se garderont bien, eux, de baisser le prix de la bière. Il y a 125 brasseurs dans le pays et cette diminution des droits se trouve divisée entre 120 capitalistes. Et pendant que l'on diminue les impôts sur la bière au profit des riches, on augmente les droits sur la farine, sur le charbon, sur les cotons fabriqués et sur les chaussures.

Toujours la vieille histoire de taxer le pauvre et de favoriser le riche. C'est ce qu'on appelle la protection.

Quel va être le résultat de la motion-Mousseau ?

Cette question commence à devenir opportune. La chambre des communes n'a pas fait sa récente démonstration constitutionnelle dans le seul but de faire voir que sa majorité ne partage pas les opinions de M. Letellier de St. Just. C'est le sentiment ostensible de nos adversaires que le pouvoir fédéral peut intervenir pour réprimander les lieutenants-gouverneurs des provinces lorsque ces représentants de la couronne ne se conduisent pas selon la guise du parti conservateur. Ce sentiment, ils l'ont exprimé à peu près partout ; et il est peu probable, pour ceux qui soupçonnent la tendance de leurs motifs, qu'ils veuillent se borner à une manifestation purement platonique. D'après vos prétentions la motion de M. Mousseau, qui en a fait consacrer la légitimité par le parlement, — comporte que M. Letellier doit être révoqué. Révoquez-le. Mais voilà, — et nous nous en doutions, — où git la difficulté.

Notre opinion à nous, qui avons essayé de la faire valoir par des raisonnements dont la plausibilité nous paraît de jour en jour plus éclatante, c'est que le pouvoir fédéral ne peut pas destituer le chef constitutionnel d'une province. Chaque partie de la confédération jouissant, pour la gouverne de ses affaires intérieures, d'une autonomie aussi complète que celle qu'elle avait avant la formation du pacte de 1867, ne peut pas souffrir que des représentants d'autres parties du pays se mêlent d'affaires qu'elle a le droit de ne confier qu'à sa législature locale. Cette législature locale

est organisée d'après les principes constitutionnels et les doctrines parlementaires. Pour être complète il lui faut un souverain constitutionnel ; c'est le lieutenant-gouverneur. Et l'acte de l'Amérique Britannique du Nord prend le soin un peu futile de déclarer en toutes lettres que le lieutenant-gouverneur fait partie intégrante de la législature. Le préambule de la constitution est aussi explicite pour déclarer que les provinces s'administreront au moyen d'un gouvernement modelé sur celui de la mère-patrie. Or, dans la mère-patrie le chef constitutionnel de l'Etat a le droit incontestable — quelles que soient les opinions au contraire — de renvoyer ses ministres quand bon lui semble. S'il est arbitrairement de ce droit, le peuple le juge.

Dans la province de Québec, où nous n'avons pas le mandat impératif, le peuple a jugé et décidé d'une façon manifeste que M. Letellier avait en raison d'exercer son privilège. De quel droit, maintenant, le pouvoir fédéral pourrait-il intervenir pour négativer la réponse approbative de notre électoral ? Ce n'est pas lui qui nous garantit notre autonomie, c'est l'Angleterre ; ce n'est pas lui dont nous sommes une dépendance, c'est de l'Angleterre ; ce n'est pas sa dignité que les lieutenants-gouverneurs peuvent compromettre, c'est celle de la couronne d'Angleterre. Il n'y a logiquement que la métropole qui puisse intervenir dans nos affaires lorsqu'elle croit notre législation contraire aux intérêts métropolitains. Ce droit d'intervention, elle l'a en vertu même de son titre de métropole et parce que nous sommes sa possession. Mais, — et nous tenons à la répéter — nous ne sommes pas une possession du Dominion, nous en sommes une partie intégrante, et nous nions aux provinces sœurs le droit de s'ingérer dans ce qui nous regarde exclusivement.

Et ceci n'est pas un principe abstrait, c'est une garantie tangible pour nous. Comme l'ont prouvé amplement les deux votes de la chambre des communes sur l'affaire Letellier, le Parlement fédéral, comme juge de nos différends provinciaux, n'offre pas de garantie d'impartialité, puisque ses décisions sont partiales.

Si un, seulement, de nos amis — M. Holton par exemple, dont l'honnêteté politique est aussi bien établie que son intégrité privée et son autorité parlementaire, — avait envisagé comme les conservateurs la question constitutionnelle, nous aurions été ébranlé dans nos convictions ; mais le vote a été purement partisan, et c'est là dessus que nous nous fondons pour nier à ce tribunal un droit qu'il ne peut exercer avec toutes les garanties d'impartialité que nous serions en droit d'attendre d'une semblable institution.

Toutes ces raisons et les autres que nous avons précédemment exposées n'échappent pas à sir John A. Macdonald. C'est parce qu'il en comprend toute la force qu'il a refusé de faire de cette affaire Letellier une question de cabinet. Il sait qu'il ne peut aviser le gouverneur général de révoquer le lieutenant-gouverneur, parce que cette révocation ne peut se faire que par l'autorité britannique, et qu'il n'est pas ministre impérial. Privilège de la couronne cette destitution ne pourrait se faire que par l'exercice du *bon plaisir* du gouverneur agissant comme représentant du gouvernement métropolitain.

Pour ne pas heurter de front le sentiment ridicule de la majorité de la chambre, le marquis de Lorne va probablement référer l'affaire au bureau colonial. Ce sera la confirmation

de tout ce que nous avons soutenu, puisque nous avons toujours reconnu à l'Angleterre le droit d'intervention. Pour la décision à être rendue par le bureau de *Downing street*, nous pouvons assurer d'avance que les prérogatives royales exercées par M. Letellier seront maintenues et que le lieutenant-gouverneur restera où il est, pour le plus grand avantage de la province de Québec et pour la plus grande gloire de M. Mousseau.

Ce qui précède était écrit lorsque nous avons lu dans la correspondance parlementaire du *Star*, journal indépendant à tendances conservatrices ce qui suit :

" Une rumeur qui a créé de la sensation est celle qui annonçait que les députés de la province de Québec ont présenté un ultimatum (*round robin*) à sir John Macdonald lui intimant de révoquer immédiatement le lieutenant-gouverneur Letellier, sans quoi ils passeraient à l'opposition. La nouvelle dit que le rusé ministre prétend n'être pas dans la position du maréchal MacMahon — qu'il ait à se soumettre ou à se démettre — et il accepte tout simplement l'alternative, attendu que sa majorité est si forte indépendamment de ses partisans de Québec, et que s'ils veulent lui montrer leurs talons il a soixante votes dans l'opposition qui le supporteront contre ses propres amis. Il est évident que MM. Chapleau, Angers et les autres ont été trop loin dans cette affaire Letellier, et il est reconnu, dans les cercles de société, que tout le pouvoir qui exerce la prérogative est favorable à Son Honneur de Spencer Wood et que, avant qu'il soit révoqué, sir John Macdonald se trouvera lui-même en face de nouvelles complications, embarrassé dans un tarif que le gouvernement impérial considère comme décidément hostile aux intérêts impériaux. Nous pouvons nous tenir parfaitement sûrs d'une chose — M. Letellier ne sera pas démis, quoiqu'il arrive, et le plus tôt l'ancien gouvernement de Québec acceptera la situation le mieux se sera pour lui et pour ses amis "

PARLEMENT FEDERAL.

(Des journaux du matin.)

CHAMBRE DES COMMUNES.

Ottawa, 24.

L'orateur prend le fauteuil à trois heures.

Après les affaires de routine. Me McDonald, (Cap Breton), introduit un bill concernant le port de Sydney nord, Nouvelle-Ecosse, et déclare que ce bill a pour but de donner au maître du port le pouvoir de percevoir certains honoraires ainsi que cela se pratique à Montréal et à Pictou.

M Mackenzie fait remarquer que ce projet de loi semble être un bill public et qu'il devrait être introduit par une résolution.

Le bill est retiré sur la demande de l'Orateur.

M Ouimet — Bill pour rappeler l'acte 36 Vict., chap. 2, intitulé " Acte pour rendre les membres des Conseils Législatifs et des Assemblées Législatives des provinces du Canada inhabiles à siéger dans la Chambre des Communes.

Sir John fait motion que lorsque la Chambre s'ajournera, elle reste ajournée jusqu'à mercredi.

M Mackenzie dit que c'est là un avis de motion du gouvernement et qu'il ne peut être pris en considération avant son tour.

Sir John dit qu'il a mentionné la chose à la fin de la semaine dernière et que sa proposition a été acceptée par M. Cartwright en présence de toute la Chambre. L'objection de

l'hon. député est une ruse indigne.

M Mackenzie dit qu'il ignorait qu'il existât une entente à ce sujet et qu'il s'en rapportera à la décision de l'Orateur.

L'Orateur décide que la motion devra attendre son tour.

Les bills suivants sont lus une troisième fois et adoptés.

Acte pour autoriser la compagnie du canal Welland à convertir ses débentures de 6 pour cent en stock de 5 pour cent et pour d'autres fins. — M. Rykert.

Acte pour amender l'Acte 24 Victoria chapitre 29, intitulé : Acte pour remettre en vigueur et amender l'Acte incorporant le chemin de fer de la jonction de Champlain et Montréal. — M. Seriver.

Acte pour amender l'Acte incorporant la compagnie du chemin de fer de Kingston et Pembroke et pour prolonger le délai pour le parachèvement du dit chemin de fer. — M. Kirkpatrick.

Le bill suivant a passé devant le comité : " Acte pour incorporer la compagnie d'imprimerie de la Gazette tel qu'amendé par le comité permanent sur les divers bills privés. — M. Ryan (Montréal Centre.)

M. Vallée demande si c'est l'intention du gouvernement d'empêcher l'exportation de l'écorce de prune en imposant un droit sur ce produit, lorsqu'il est exporté aux Etats-Unis.

Sir John répond dans la négative. M Farrow demande si c'est l'intention du gouvernement de convoquer à l'avenir le Parlement vers le milieu de janvier au lieu de février ainsi que cela se pratique actuellement.

Sir John — C'est l'intention du gouvernement de convoquer le Parlement l'hiver prochain aussitôt que possible mais il est impossible actuellement de fixer la date qui devra être fixée par les besoins du public.

M Caron, en l'absence de M. Coursol fait motion pour les papiers concernant les réclamations de M. Ryland pour l'intérêt qui lui est dû sur la part canadienne de l'indemnité du juge Carter.

M Mackenzie s'oppose à la motion en autant qu'elle demande un rapport qui affecte les relations de la puissance avec les provinces d'Ontario et de Québec.

Sir John partage l'opinion du préopinant et suggère que la motion soit amendée comme suit : Si tel rapport est d'un caractère public et non un papier confidentiel.

M Fiset demande copie des pétitions présentées depuis 1873, par les franc-tenanciers de la paroisse du Bio et autres paroisses au sujet des améliorations proposées pour le hâvre appelé le vieux Bio.

Adoptée.

M Landry demande un état concernant les soumissions pour fournir le bois requis par le chemin de fer Intercolonial dans le comté de Rimouski pendant les dernières élections générales.

Adoptée.

M Landry demande les ordres en Conseil, correspondance, etc., concernant les dernières appropriations par l'ancienne administration de la somme \$250,500 pour un havre de refuge à Rimouski.

Adoptée.

M Robitaille en l'absence de M. Stephenson demande un état constant le nombre de personnes employées par le gouvernement de la Puissance pendant les années 1877, 1878 et 1879 pour l'Exposition canadienne à Paris.

Adoptée.

M Robertson, (Shelbourne), demande les mémoires et la correspondance

concernant l'appropriation de l'indemnité des pêcheries. Il dit que la question avait été discutée à la chambre et au Sénat et qu'il avait été promis que s'il existait une correspondance elle serait produite.

Sir A J Smith demande les comptes et factures montrant en détail, avec les prix des marchandises et approvisionnements fournis par le département de la marine et des pêcheries, lorsque ce dernier a été au pouvoir depuis cinq ans.

M Plumb dit qu'il est étrange que cette motion soit présentée par l'ex-ministre de la marine et des pêcheries, lorsque ce dernier a été au pouvoir depuis cinq ans.

M A J Smith dit qu'il n'a rien dit contre son prédécesseur et tout ce qu'il demande c'est que les papiers soient mis sur la table.

Après une longue discussion à laquelle prennent part les Hons. MM. Pope (I P E) Anglin, Kirkpatrick, Bowler et sir John, la motion est adoptée.

M Domville demande pardon à la Chambre s'il est obligé de lire les papiers relatifs au Glendon et dit qu'il faut les soumettre au juge du pays.

Sir A J Smith—Etes-vous le premier ministre?

M Domville—Je serai premier ministre avant que vous ne le soyez.

Sir A J Smith—Quand espérez-vous être premier ministre?

A six heures la Chambre s'ajourne.

SEANCE DU SOIR.

M Robinson dit qu'il n'approuve pas la motion qu'elle aurait pour effet de créer de l'animosité entre les officiers qui ont offert leurs services et ceux qui ne l'ont point fait.

M Masson dit qu'il ne voit pas comment le gouvernement pourrait s'opposer à la motion. Ceux qui ont offert leurs services ont montré beaucoup de patriotisme ce qui ne met pas en doute le patriotisme de ceux qui n'ont pas offert leurs services.

M MacKenzie, en l'absence de M. Mills, demande un mémoire des ordres en conseil concernant la démission des agents et des surintendants des Indes.

M MacKenzie, en l'absence de M. Burpee, demande la correspondance du préfet du pénitencier de St. Jean concernant le rapport de M. Moyla dans le cas de M. Ketchum.

M Bunster demande la correspondance concernant l'augmentation de salaire qui doit être payée à Thomas E Peck, officier de douane à Nanaimo.

M Chariton propose que le greffier mette sur la table un état concernant les officiers et employés de la Chambre.

M Ogden demande la correspondance concernant les droits imposés par le gouvernement des Etats-Unis sur les boîtes en ferblanc contenant des homards, du saumon et d'autres poissons frais.

Après un long débat auquel prennent part tous les députés des provinces maritimes, la motion est adoptée.

En l'absence de M Hurteau, M Robitaille demande la correspondance concernant le creusement la rivière l'Assomption.

M Daley demande des copies du contrat pour la compagnie des vapeurs océaniques de Allan pour le service des mailles entre Halifax et Queenstown.

M Langovin dit qu'il n'a aucune objection à ce que les papiers soient produits.

M Merner demande un rapport des ordres en Conseil au sujet des réserves au Manitoba pour les Métis anglais et français.

M Grandbois, en l'absence de M. Girouard, (Jacques-Cartier), demande les papiers et documents concernant la destitution d'Antoine Deschamps, gardien du phare de Ste. Anne, comté de Jacques-Cartier.

M Valin demande copie des pétitions des pilotes présentées au Département de la Marine demandant que le fonds des pilotes soit placé sous le contrôle du gouvernement.

M Landry demande un état contenant toutes les sommes payées depuis l'année 1875 jusqu'à cette date à J. Baptiste Dusseault de l'Islet pour avoir agi comme inspecteur et surintendant des travaux de construction du phare sur le quai de la Rivière Ouelle ou St. Denis dans le comté de Kamouraska.

M Stephenson demande copies de tous contrats, etc., acceptés depuis 1864 pour les améliorations ou réparations au port de refuge de Rondeau.

Plusieurs bills sont lus une seconde fois et la Chambre s'ajourne à minuit.

NOUVELLES CANADIENNES.

QUEBEC.—La manufacture de chaussures de MM. Woodley & Cie, faubourg St. Jean, est fermée depuis jeudi.

Ayant déposé leur bilan l'état dernier, les MM. Woodley étaient entrés de nouveau en arrangement avec leurs créanciers.

Mais la dépression des affaires, résultat de la crise commerciale qui paralyse l'industrie depuis deux ou trois ans, ne leur a point permis de se relever de cette première chute.

Les créanciers ont décidé, après délibérations, d'ordonner la fermeture de l'établissement. Ce malheur des MM. Woodley, frappe un grand nombre d'ouvriers, dont la plupart n'ont pas été payés depuis plusieurs semaines.

Cependant nous avons raison de croire que les ouvriers ne perdront rien.—EVENEMENT.

—Dimanche dernier, M. X. Nadeau, de St. Elzear de la Beauce, a failli se noyer dans la rivière Beauvillage. Il appert qu'étant allé faire une promenade en raquette en compagnie d'une demoiselle du nom de Anais Turcotte, il voulut traverser sur la rivière; malheureusement il ne s'aperçut pas qu'à l'endroit où il se trouvait, la glace avait été prise pour l'approvisionnement des glaciers, et qu'il n'y avait qu'une légère couche de glace prise depuis peu, et il enfonça sous l'eau; la jeune demoiselle, heureusement, ne perdit pas sa présence d'esprit, et saisissant M. Nadeau par son habit, au moment où il allait disparaître sous la glace, elle le retint ainsi à la surface, l'espace de dix minutes, jusqu'à ce qu'enfin ses cris attirèrent l'assistance d'un M. Binet et Couture, qui retirèrent M. Nadeau de sa périlleuse position.

—Nous apprenons que M. W. F. Lemesurier, de la rue St. Joseph St. Roch, a obtenu le contrat pour fournir le bois de corde requis pour les édifices du gouvernement local.

La soumission de M. Lemesurier est celle qui était la plus avantageuse sur vingt-quatre soumissions reçues par le gouvernement.

—Les citoyens de Québec et des environs, apprendront avec plaisir, nous n'en doutons pas, que grâce à l'énergie et à l'esprit d'entreprise des directeurs du Rond à patiner de Québec, il y aura dans le cours de l'été prochain une exhibition comme il n'y en a pas eu depuis un grand nombre d'années; nous voulons parler d'une exhibition de fleurs.

Le club a voté la jolisse somme de \$250, entièrement pour être distribuée en prix aux exposants de fleurs, plantes et fruits; l'exposition se tiendra entre le 1er et le 15 de septembre prochain, dans la bâtisse du Rond à patiner, qui, avec son plancher d'été sera très bien adaptée pour la circonstance.

Le Nouvelliste.

—RIENDEAU & BACINE, propriétaires du SAZERAC, 200 rue Notre-Dame, ont invité leurs amis à venir déguster les délicieuses liqueurs françaises qu'ils ont reçues directement d'Europe depuis quelques jours.

M. Des Roches invite spécialement ses amis au Village du Canada à lui continuer leur bienveillant patronage.

Bulletin Telegraphique.

St. Jean, Qué., Lundi soir M. Alex. Macdonald et un ami traversaient la rivière en traîneau sur la glace lorsque leur cheval effrayé par le passage d'un train sur le pont, prit le mort aux dents et se précipita dans la direction d'une grande mare d'eau. M. Macdonald et son ami parvinrent à sauter hors du véhicule juste à temps pour ne pas être plongés au fond de la rivière, mais ils tombèrent si près de la mare qu'ils se mouillèrent des pieds à la tête. Leurs appels à l'aide furent entendus par M. Marler et quelques amis qui traversaient aussi la rivière et les jeunes gens furent ramenés sains et saufs. Le cheval qui était un animal de grand prix et appartenait à M. Macdonald, s'est noyé.

Un M. Grasset a intenté une action contre la corporation qui a fait détruire un magnifique chien pour lequel M. Grasset avait payé une licence.

Les magistrats ont refusé d'accepter désormais les témoignages de deux informers nommés Langlay et Page. Conséquemment ils ont été renvoyés du service de la commission des licences et toutes les poursuites dans lesquelles ils étaient témoins ont dû être abandonnées.

—A la cour d'assises, hier M. Isaac Walton a obtenu \$400 de la municipalité du comté d'York et son épouse \$75 pour des blessures qu'ils ont reçues dans une chute causée par le mauvais état des chemins.

Comme on l'avait d'abord supposé l'aliéné O'Neil qui disparut subitement, il y a quelques jours, s'est noyé et son cadavre a été retrouvé. Le verdict du jury a été "trouvé noyé."

FRANCE.

A la chambre des députés, le ministre Lepère a demandé un crédit de 300,000 francs pour subvenir aux dépenses de voyage des communistes amnistiés.

Une assemblée de 29,000 tisserands de Rouen a décidé de faire part au Gouvernement de la détresse des classes ouvrières.

RUSSIE.

Hier après-midi au moment où le général Van Dreneten, chef de gendarmerie, passait en voiture le long des quais Neva, un homme à cheval lui a tiré deux coups de feu par la fenêtre de son carrosse. Le général n'a pas été atteint. L'assassin s'est enfui à une certaine distance et la sautant à bas de son cheval s'est jeté dans un sleigh et a disparu.

HONGRIE.

Une dépêche de Vienne annonce une nouvelle inondation en Hongrie. Douze mille acres de terres ensemencées ont été couverts par les eaux. Près de 12,000 personnes sont en danger de mort.

TURQUIE.

Un navire de guerre turc a reçu ordre de se rendre en Grèce et plusieurs autres sont occupés à appareiller.

GRECE.

On croit que les Puissances insisteront pour que la rectification des frontières se fasse d'après les stipulations du traité de Berlin. Les journaux d'Athènes déclarent qu'il y aura des troubles, si l'on agit autrement.

Cour Criminelle.

Le terme de la cour criminelle s'est ouvert lundi, sous la présidence de l'hon. juge-en-chef Sir A. A. Dorion. MM. F. X. Archambault et A. B. Devlin représentent la Couronne.

Après les proclamations d'usage les personnes suivantes ont été assermentées pour servir comme Grands Jurés durant ce terme :

Noël C. Larivière, président; Bonnaventure Lacombe, Joseph Vinet, Cyrille Dufresne, Roch Durocher, Pierre Léonard, Louis Champagne, Henri Marille, Louis Brosseau, François Gauthier, David McPerlane, G. F. C. Smith, Andrew S. Ewing, Wm. Denoon, Henry W. Atwater, Wm. Cafals, George Martin, Alex. A. Murphy, Wm. Nevin, Samuel Bell, Charles Lee.

Son Honneur prononça ensuite son adresse au jury.

A 9 heures les Grand Jurés présentèrent les accusations suivantes comme fondées :

Casimir Daoust, vol de grands chemins, il plaide non-coupable; George Décarie, Alfred Charbonneau, Joseph Valade, vol avec effraction, ils plaident non-coupables; George Perry, pour avoir été trouvé de nuit avec de fausses clefs (rossignols), il plaide coupable; Thomas Fuller, vol, il plaide non-coupable; William Paeker et Charles Taylor, vol à la Banque Ville-Marie, ils plaident non-coupables; Henriette Daniel et Vitalie Métivier, vol sur la personne; Fr. X. Limoges père, Fr. X. Limoges, fils, faux; Thomas Boylan, vol avec effraction.

A 5 heures la Cour s'est ajournée. On s'attend à ce que les jugements soient prononcés aujourd'hui.

COMMUNICATIONS.

AVIS A TOUS JOUEURS DE DAMES DU CANADA. M. le Rédacteur,

La partie de dames entre MM. Honoré Contant et Ferdinand Riendeau pour le titre de champion du Canada et un enjeu de \$40 a été gagné par ce dernier. Mais comme je vois dans la "Minerve" du 24 courant, qu'un M. Alp. Blondin de Lachine se plaint qu'il n'a pas été invité à prendre part à ce tournoi et dit de plus que je n'ai pas le droit de prendre le titre de champion à moins que le public soit invité. Je dirai à ce monsieur que le public est invité et lui spécialement à condition qu'il y ait enjeu. Ce tournoi sera ouvert jusqu'au 15 avril prochain.

FERD. RIENDEAU, 38, rue Notre-Dame.

Montréal, 26 mars 1879. N. B. — Les journaux du Canada sont priés de reproduire.

PORTRAIT

DU GRAND POETE CANADIEN OCT. CREMAZIE Dessin de HENRI JULIEN. Publié par l'ADMINISTRATION du Journal "LA PATRIE."

Ce portrait dessiné par M. JULIEN d'après une photographie récente et d'un grandeur de 14 sur 18 pouces, est imprimé sur beau papier. C'est, croyons-nous, le seul portrait du poète qui ait été publié en Canada.

PRIX : 25 Cts.

Adresser toutes commandes à H. BEAUCRAND, Directeur de la "Patrie," Montréal.

Comique! Comique!

Le Navire de Sa Majesté "PIANAFORÉ," ayant à son bord la

COMPAGNIE

D'OPERA COMIQUE DE HOWARD Arrivera dans ce port

Lundi, le 24 Mars

Et jettera l'ancre au THEATRE ROYAL POUR QUATRE SOIREES.

RECEPTION LE JOUR, Mercredi à 2 hrs. Admission, 25, 50 et 75 cts. Diagramme au magasin de musique de Prince.

THEATRE ROYAL GRANDE ATTRACTION.

Deux Soirees et une Matinée Samedi VENDREDI et SAMEDI 28 et 29 MARS

Le jeune acteur de talent, M. James Green,

Fera son apparition dans la grande tragédie de Shakespeare, intitulée,

HENRI V.

Assisté d'une bonne Compagnie. Scènes nouveaux, costumes magnifiques, boucliers et armures, etc.

Prix, 25c, 50c et 75c. Plans de la salle chez Prince.

Remèdes par Excellence,

Le BAUMED'ISLANDE GRÉGIT LES

Bronchites ou mal de Gorge, la Coqueluche, l'Asthme et toutes inflammations des membranes muqueuses.

PRIX : 25 Cts. PRIX : 25 Cts.

Pastilles Peristaltiques

Le seul remède certain pour la guérison de la Constipation, la Dyspepsie, les Hémorroïdes, l'Indigestion, les Maux de Tête chroniques, les étourdissements, les vers, etc., etc.

Petites boîtes, 25 cts; grandes boîtes, 50 cts.

Pastilles Pectorales de Cerises Sauvages.

Pour le soulagement et la guérison du Rhume de la Toux, des Pertes de Voix, des Bronchites, de la Coqueluche et autres affections des membranes muqueuses de la Gorge et des Poumons.

En vente chez tous les droguistes en gros et en détail. Assurez-vous que l'on vous donne le véritable remède. 22 m—aa

HOTEL A LOUER

Au dépôt de Vaudreuil, l'hôtel connu sous le nom de Clifton House

Contenant DIX-HUIT chambres à coucher meublées et une table de Billard. S'adresser à

D. LEROUX, Au Dépôt de Vaudreuil. Montréal, 15 Mars 1879.

Ventes par Encan

PAR BENNING & BARSALOU.

VENTE DE Nouvelles Marchandises du Printemps.

Les sous-signés vendront à leurs salles, Nos. 126 et 128 rue St. Pierre, MERCREDI le 26 MARS

Un assortiment complet de Marchandises Sèches, pour la saison, comprenant en partie, Soies noires, Cashmires, Draps noirs, Doeskins, Tweeds de Fantaisie, Farmer Satin, Etoffes croisées, Flanelles de fantaisie, Lustrés, Etoffes à Robes, Shirts, (Oxford), Indiennes de Fantaisie, Coton jaunes, etc.

—AUSSI :— 12 caisses de Chapeaux de feutre assortis, 40 pièces de "Cocoa Matting," 5 caisses Merceries assorties.

—ET— Un fonds de banqueroute de Marchandises Sèches et de Hardes Faites.

Vente à DEUX heures. BENNING & BARSALOU Encanteurs.

VENTE DE PROPRIETES DE VALEUR PAR ENCAN

Pour régler des comptes de société.

Les sous-signés ont reçu instruction de vendre à leurs salles Nos. 126 et 128 rue St. Pierre,

Jeudi le 10 Avril prochain

Cette magnifique bâtisse faisant face au Carré Victoria, portant les Nos. 6, 8 et 10 et connue sous le nom de "Albert Buildings", étant en pierre de taille et couvrant une superficie de terrain d'environ 16,000 pieds. Cette bâtisse sera vendue en un lot ou chaque magasin séparément. Elle est maintenant occupée par la banque des Artisans, W. J. McMaster et Cie, et la succession Geo. Winks et Cie.

Cette propriété est certainement une des plus avantageuses de la ville, pour le commerce de gros ou les banques. Conditions très libérales.

VENTE A ONZE HEURES, BENNING & BARSALOU Encanteurs.

Pour la succession Geo. Winks et Cie.

On Demande DEUX CHAMBRES non meublées, avec le privilège du piano, avec ou sans pension dans une famille privée. S'adresser à la boîte 96, Bureau de Poste, Montréal.—1 s

ON A BESOIN

A LONGUEUIL, d'un homme sobre, (garçon) pour se rendre généralement utile. S'adresser à CE BUREAU.

AVIS.

La Nouvelle Compagnie de Gaz de Montréal s'adressera à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte pour amender sa charte et changer le nom de la compagnie; pour lui permettre de louer, vendre ou manufacturer des poêles de chauffage et de cuisine; pour se servir de la lumière électrique ou de toute autre lumière dans l'éclairage; pour acheter tout brevet pour la production de la lumière électrique; pour régler l'escompte sur les comptes de gaz suivant la condition financière de la Compagnie et pour d'autres amendements.

J. F. SCRIVER, Secrétaire. Montréal, 17 mars 1879. et as

Au Grand Vatel

30 RUE ST. JACQUES CAFE RESTAURANT.

M. Duperronzel, Spécialité de Cafés français, de vins Français et Allemands et de fines liqueurs françaises.

Salon particulier pour Messieurs. Journaux parisiens et Canadiens. On se charge des commandes des diners de société.

M. N. B. l'établissement est ouvert tous les soirs jusqu'à minuit.

Maison LANTHIER & CIE,

AU PUBLIC.

M. LANTHIER, ci-devant de la maison Thibault & Lanthier,

No. 271, rue Notre-Dame

l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'acheter le fonds du magasin sus-mentionné à des conditions très libérales qu'il sera en mesure, à l'avenir, d'écouler toutes ses marchandises à des prix qui défient toute compétition.

Un escompte de 10 o/o sera accordé à toute personne payant argent comptant. De plus il n'y aura qu'un seul prix au nouveau magasin. M. Lanthier croyant par là suivre le meilleur système commercial. La maison continuera à importer des Chapeaux, Fourrures, Gants, Parapluies, etc., etc., comme par le passé, et espère pouvoir satisfaire toutes les demandes des personnes qui voudront bien lui accorder leur patronage.

N. B. — N'oubliez pas d'aller faire une visite au magasin de M. Lanthier, No. 271, Rue Notre Dame, vous y verrez le nouvel assortiment de Marchandises du Printemps que l'on reçoit en ce moment.

M. Lanthier est seul autorisé à régler toutes les affaires de l'ancienne maison Thibault, Lanthier & Cie., et toute personne endettée envers la dite maison est priée de venir bien vite régler son compte le plus tôt possible.

Montréal, 17 Mars 1879.

Vente par autorité de justice.

Les immeubles suivants dont Mary Edson, fille mineure née du mariage de Hiram Edson de la Cité de Montréal, marchand avec Dame Elvina Gilmour, son épouse, la dite mineure représentée par Marcellus G. Edson de la dite Cité de Montréal, chimiste, son tuteur aux biens dument nommé en justice, est propriétaire, seront vendus au plus haut offrant et dernier enchérisseur, au bureau de J. S. Hunter et C. Cushing, les notaires soussignés, No. 110 rue St. Jacques, Montréal, le jeudi 27 mars courant à dix heures de l'avant-midi, sujets aux conditions de la vente qui seront annoncées, savoir:

"Une partie d'un certain lopin de terre connue et désigné sous le numéro trois cent quatre-vingt sept (partie du No. 387) sur le plan officiel et le livre de renvoi du dit quartier St. Antoine, dans la dite Cité de Montréal, mesurant trente pieds de largeur sur quatre-vingt cinq pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins; borné sur le front par la place Richmond, en arrière par le lot No. 387, trois cents quatre-vingt cinq sur le plan officiel et le livre de renvoi du quartier St. Antoine et de chaque côté par d'autres portions du dit lot No. 387, appartenant à John Meville du côté ouest et à William P. Bartley au sud-est ou leurs représentants, ainsi que la résidence portant le No. 14 place Richmond et autres "batiments y attachés." Daté à Montréal ce 10ème jour de mars mil huit cent soixante et dix-neuf.

J. S. HUNTER & C. CUSHING Notaires commissaires, 110 rue St. Jacques.

PAPIERRIGOLLOT

OU MOUTARDE EN FEUILLE POUR SINAPISMES

MEDAILLE DE BRONZE Médaille d'Argent.

Paris, 1855 Havre, 1863

1868 MEDAILLE D'OR 1872 Lyon, 1872.

Cette nouvelle forme de sinapisme, propre, commode, d'une action toujours certaine, a été adoptée par les hôpitaux de Paris, par le ministère de la guerre, dans le service des ambulances et hôpitaux militaires, et après dix mois d'expériences en mer, par le conseil de santé de la marine française.

A l'étranger, le Papier Rigollet a également fait son chemin; l'Amérique anglaise en a prescrit l'usage à bord des navires de l'Etat, plusieurs hôpitaux civils de Londres l'ont adopté à l'exclusion de tous les autres; les hôpitaux de Vienne (Autriche) ont adopté de Londres, enfin l'hôpital général de Constantinople suivi l'exemple des hôpitaux que nous venons d'énumérer.

Ces faits sont une démonstration irrécusable des qualités de ce nouveau produit.

Se méfier des contrefaçons et exiger la signature: F. RIGOLLOT

Paris—24, Avenue Victoria— Paris et dans toutes les pharmacies.

IMPRIMERIE

LA PATRIE

22, rue ST. GABRIEL

ON FAIT A CET ATELIER DES

Impressions de toutes sortes

DANS LES DERNIERS GOUTS

A BON MARCHÉ

AVEC PONCTUALITÉ

On donne entière satisfaction sous tous rapports.

Acte de Faillite de 1875

Et ses amendements. Dans l'affaire de Barbeau et Cie., de Laprairie, Bailly.

Le sous-signé syndic, vendra par encan au magasin des faillites, à Laprairie, Mercredi le 26 courant

A ONZE HEURES A. M.

L'actif de la faillite consistant en marchandises, groceries et vaisselle, \$2,351 72 Ferronneries et garnitures de magasin, 233 80 Cheval, voitures, roulant, etc., 282 58

Créances de livres, 2,616 11

La vente du Stock sera faite en lots convenables au commerce et les créances de livres en Bloc à tant dans la \$, conditions faites le jour de la vente. La liste de créances peut être examinée au Bureau du sous-signé.

C. O. PERRAULT, Syndic, Bureau de Lajoie, Perrault & Seath, Montréal, 15 Mars 1879.

HOTEL DE VILLE, Montréal, 11 Mars 1879.

SON HONNEUR LE MAIRE, SEVEUR RIVARD, Etc., se tiendra à son bureau, à l'hôtel de ville, tous les jours, depuis ONZE heures A. M. jusqu'à MIDI, pour la transaction d'affaires publiques.

Par ordre, CHS. GLAUDMEYER, Greffier de la Cité.

COMMERCE.

MARCHÉ MONÉTAIRE.

Or à 100. Montréal, 26 mars 1879. Greenbacks ont été achetés de 1/2 00 et vendus de 0 à 0.

COTES DES FONDS.

Table with columns: VALEUR, Acheteurs, Vendeurs. Lists various banks and their exchange rates.

CHANGE.

Banques de Londres, 60 jours, 109 1/2 à 000. Traite en or sur New-York, 1/2 de prime.

MARCHÉ EN GROS.

FARINE.—Supérieure extra, \$4 70 à \$4 75. Extra supérieure, 4 50 à 4 55. De gout, 4 30 à 4 35.

PRIN DU MARCHÉ DE DÉTAIL DE MONTREAL.

Table with columns: \$ c. \$ c. Lists prices for various goods like flour, grain, oil, and meat.

MONTREAL AU JOUR LE JOUR

CHRONIQUE LOCALE.

—Durant la semaine dernière 388 personnes ont reçu des soins à l'hôpital général.

—Les honorables MM. Huntington et Holton, MM. C. J. Courso, M. H. Gault et Thos. White, M. P., sont partis ce matin pour Ottawa.

—La prison est actuellement remplie de prisonniers et on éprouve de la difficulté à leur trouver de l'ouvrage, car on ne reçoit pas de commandes pour du macadam.

—Les gérants de la troupe Fachon, MM. Ward et Keely, ont été arrêtés, à la demande de trois membres de la troupe, pour avoir oublié de remettre le montant de leur salaire à ces acteurs.

—Le comité des présidents et le comité des chemins ont une assemblée cette après-midi. Le premier pour prendre en considération des amendements à la charte de la cité et le second pour affaires concernant le département.

—Lundi soir, une dame âgée, Mme Rachel Cues, est tombée sur le pavé, au coin des rues de la Montagne et St. Antoine, et s'est fracturée la cheville du pied. Elle a été immédiatement transportée à sa résidence rue Canning et un médecin a été appelé.

—Il y a actuellement douze patients dans l'hôpital des variolés. Le bureau de santé va bientôt prendre en considération l'opportunité de faire construire un édifice plus convenable que celui qui existe actuellement pour recevoir les malheureux atteints du fléau.

—C. Lapierre, un des malheureux journaliers qui sont revenus dernièrement du Minnesota et qui ont fait un trajet de 400 cents milles à pied, à travers les neiges vient de succomber à la fatigue et à la misère que lui a occasionnées ce voyage.

—Daniel Bowes, commerçant de Toronto, a été arrêté, sur l'accusation d'avoir conspiré avec un nommé H. D. Helton pour obtenir une quantité d'huile de baleine évaluée à \$207.75, de MM. Denoon, Drake et Dods, de cette ville.

—Edward Armstrong soldat de la 10e brigade d'artillerie a déserté il y a deux ans lorsque son régiment était stationné à Woolwich. D'après des informations reçues en cette ville, le sergent McGuire et le canonier Heath se sont rendus à Kingston et ont arrêté le déserteur lundi après-midi. Le prisonnier a été conduit à Halifax par le train express d'hier soir.

—Ned, Hoggart, l'individu qui tout dernièrement, s'est évadé d'une cellule de la station de police, et a été transféré à la prison communes a failli réussir dans une seconde tentative d'évasion. Il était parvenu à se glisser entre les barreaux de fer d'une croisée lorsqu'il a été découvert et incarcéré de nouveau. Il subira son procès durant le présent terme de la cour criminelle.

—Ce matin vers une heure, un constable aperçut de la fumée qui s'échappait des ateliers de MM. Matinson, Young et Cie, plombiers, au coin des rues Craig et Côté. Les pompiers de la station No. 1, prévenus aussitôt, sonnèrent une alarme et une grande partie de la brigade se trouva bientôt sur les lieux. L'incendie a été maîtrisé en quelques instants et les dommages ne sont pas considérables. On ignore l'origine de ce sinistre.

—Les funérailles de M. A. M. Hart, Ecr. avocat, qui a été frappé de paralysie il y a quelques jours, au moment où il plaidait une cause devant la Cour d'appel, ont eu lieu hier après-midi au milieu d'un immense concours de personnes. Nous avons remarqué entre autres l'hon. Sir A. A. Dorion, juge-en-chef; les hon. Juges Cross, Tessier, Ramsay, Badgley, Johnson, Jetté, Rainville et Loranger; MM. W. H. Kerr, C. R., E. Carter, C. R., S. Bethune, C. R., C. P. Davidson, C. R., et un grand nombre de membres du barreau; aussi M. le shérif Chauveau et M. Honey, prothonotaire.

—Le comité de police prendra bientôt en considération la nomination d'un candidat pour remplir la place de sous-chef de police qui deviendra vacante au ter mai, lorsque M. Paradis entrera en office comme chef de police. Vá le précédent qui vient d'être établi et la forte recommandation de M. Penon, on croit que le système de promotion sera de nouveau suivi. Dans ce cas, la place de sous-chef sera donnée à un des détectives, MM. Cullen, Murphy, Fahy, Riché, Arcand et Lafon, dont l'expérience est bien connue et qui ont du reste les qualités requises pour faire un bon sous-chef de police.

—L'enquête sur les accusations portées contre Sophie Bissonnette, directrice de l'hospice Ste. Bathilde, s'est continuée devant M. le magistrat de police Desnoyers. Tous les témoins ont corroboré ce que Marie Louise Léveillé et Délima Landry ont déclaré dans leur déposition.

Mme Georgiana Jobin, épouse de Domase Coderre, a dit que la nourriture donnée aux enfants Emma Morais et Marie, était de la viande que l'on réservait ordinairement pour les chiens et de la farine mêlée d'eau. Elle a ajouté que les malheureuses

étaient continuellement en lutte aux plus mauvais traitements de la part de la femme Bissonnette. Le magistrat a condamné la prisonnière à subir son procès devant la cour du banc de la reine. M. A. P. Glombensky est l'avocat de la défense.

MECHANIC'S HALL.—Il y avait foule lundi soir au Mechanic's Hall. Le corps de Musique de la Cité donnait son premier grand concert de la saison. Cette fois comme dans toutes les occasions précédentes les messieurs qui font partie de ce corps ont montré qu'ils étaient de vrais musiciens et ont dû être flattés de l'immense succès qu'ils ont remporté.

Comme morceau d'ouverture la musique a joué une grande marche de concert, "La Comète", de Vandoufel. C'est le morceau favori des meilleurs corps de musique de l'Europe et il nous semble inutile de dire que la Musique de la Cité a su l'interpréter comme il le méritait.

M. Max Eichorn est venu ensuite jouer deux solos de cithare. La cithare est un petit instrument à cordes métalliques, de forme rectangulaire et très mince. M. Eichorn a su en tirer des sons qui ont vivement impressionné l'auditoire. L'habile musicien a été appelé à deux reprises.

Le plus beau morceau du concert a été sans contredit le solo de cornet, caprice et variation exécuté par M. Ernest Lavigne. M. Lavigne possède parfaitement son instrument et exécute les variations avec une facilité inouïe. L'enthousiasme que l'auditoire a manifesté après son premier morceau l'a forcé de revenir devant le public pour donner cette fois le "Carnaval de Venise" en grandes variations.

Le Signor Maddelena joue le piccolo à merveille. Dans la charmante valse de concert, "Le rossignol", de Julien, il s'est réellement surpassé et a soulevé de formidables applaudissements.

M. J. B. Geay a exécuté sur la clarinette un joli solo qui a été très bien goûté.

La soirée s'est terminée par une grande fantasia militaire intitulée "Une soirée musicale", magnifique morceau qui a été exécuté par la musique de la garde républicaine de Paris. Nos musiciens avaient réservé ce morceau pour la fin et avec raison. C'est un des plus beaux morceaux dans le genre qui aient encore été exécutés par un corps de musique et la manière irréprochable avec laquelle il a été rendu est un hommage flatteur au talent des membres de la musique de la cité.

Nous apprenons que le second grand concert donné par ce corps de musique aura lieu à la fin du mois d'Avril. Nous souhaitons à la musique de la cité un aussi beau succès que celui qu'elle vient de remporter.

NE LISEZ PAS CECL.—Maintenant que les élections sont terminées et que l'ex-maire Beaudry se montre satisfait du résultat, allez chez RUBENSTEIN, 537 rue Craig pour vos Chaussures, Caoutchousets. Vous ne regretterez pas de venir voir les marchés que l'on vous offre. Le No. est 537 rue Craig.

Tribunaux.

RECORDER.

Trois prisonniers ont comparu ce matin devant Son Honneur le Recorder.

Benjamin Hubbard, 40 ans, journalier, arrêté pour assaut sur warrant de la Cour du Recorder subira son procès demain.

Michel Dazletein, 22 ans, pour avoir assailli un constable et l'avoir empêché d'accomplir son devoir, \$5 et les frais ou 1 mois.

Théodore Rochon, répond à la seconde accusation proférée contre lui pour assaut, sur Eugénie Montier et plaide non-coupable. Il est condamné à 6 mois de prison, ce qui lui fera neuf mois avec les trois premiers mois auxquels il a été condamné sur la première accusation.

C'est cet individu qui a failli tuer son épouse il y a quelques temps et qui a menacé le constable Harper avec un fusil.

POLICE.

Michael Harrison, 22 ans, vol de volailles, au préjudice de Mme Harrison, sa mère, 2 mois.

George Wadsworth, 26 ans, même accusation, acquitté.

Margaret Cummings, 32 ans, a été arrêtée pour avoir volé un livre de prières dans l'église St. Patrice. Quand on la fouilla, on trouva sur elle sept autres livres qui étaient sans doute le produit d'autres vols. La preuve n'étant pas suffisante, l'accusée a été acquittée.

ARRIVAGES.

HOTEL DU CANADA.

D. Foster, Cohoes; I. D. Shipman, Québec; C. W. Carrier, Lévis; J. B. M. St. Laurent, Compton; T. I. Cally, Compton; J. E. Volleur, St. Jean; L. Hébert, St. Hyacinthe; H. I. Chailifoux, St. Hyacinthe; F. M. Lachaine, Québec; J. B. Brousseau, St. Hyacinthe; H. E. Poulin, Marieville; Jos. Lefebvre, Waterloo; H. Vassal, Pierre ville; J. E. Chagnon & fils, Verchères; J. B. A. Frigon et Dame, Trois-Rivières; L. Allari, New-York; C. D. Hébert, Rivières; C. C. Thomas Stanfold; M. Bjendin do; R. Lambert Rivière du Loup; C. Pagnolo, St. Hyacinthe; H. B. Dupré, Sorel; J. A. Belanger, Batiscan; J. T. Carthier, Comcook; L.

R. Arthur, South Durnham; R. M. Stocking, Québec; J. R. Michaud, do; E. W. Armstrong, Marieville; G. A. Lavolette St. Jérôme.

DECES.

—En cette ville, le 25 mars courant, à l'âge de 6 semaines, Marie-Anne Melonie, enfant de M. Augustin Despatis, marchand de tabac.

Le convoi quittera la demeure de son père, 518 rue Ste. Catherine, à 8 hrs jeudi matin le 27 courant.

Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.



Avis aux Entrepreneurs.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au soussigné, seront reçues à ce bureau, jusqu'à

SAMEDI, le 19 avril prochain, inclusivement, pour la

Confection et la pose d'un Appareil Calorifère aux édifices des Départements Publics en voie de construction à Québec.

Les plans et le devis descriptif de l'ouvrage seront visibles à ce bureau, après le 26 du courant, tous les jours, entre 10 heures A. M. et 4 heures P. M.

Les soumissions devront être endossées: "Soumission pour appareil calorifère." Le département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, ERNEST GAGNON, Secrétaire.

Département de l'Agriculture et des Travaux Publics, Québec, 14 mars 1879.

N. B.—Pas de reproduction sans un ordre spécial par écrit. 15 mars 1879. 168



District de Montreal.

UNE SESSION DE LA COUR DU BANC DE LA REINE, siégeant en juridiction criminelle, pour le District de Montreal, se tiendra au Palais de Justice, en la Cité et District de Montreal,

Le vingt-quatrième jour de Mars courant, à dix heures de l'avant-midi.

En conséquence je donne avis public à tous ceux qui auront à poursuivre aucune personne maintenant détenue dans la prison commune de ce district et à toutes les autres personnes qu'elles y soient présentes. Je donne aussi avis à tous les Juges de Paix, Coroners et Officiers de la Paix pour le District susdit, qu'ils aient à s'y trouver avec tous leurs records.

PIERRE J. O. CHAUVEAU, Shérif.

Bureau du Shérif, Montréal, 12 Mars 1879.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montreal.

COUR SUPÉRIEURE.

No. 363. Patrick O'Neill, Demandeur, vr. James Coyne, Défendeur.

Il sera vendu par autorité de justice, le 4ième jour d'Avril prochain, à 10 heures de l'avant-midi, au domicile du dit Défendeur, No. 118 rue Cheneville, en la cité de Montreal, tous les biens meubles en effets saisis en cette cause, consistant en sofa, tapis, rideaux, bureau, et autres meubles de ménage.

M. E. MERCIER, H. C. S. Montréal, 26 Mars 1879.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montreal.

COUR DE CIRCUIT.

No. 3535. Dame Hermine Beauchamp et vir, Demandeurs, vs. Joseph C. Mignault et al, Défendeurs.

Il sera vendu par autorité de justice, le 5ième jour d'Avril 1879 à 10 heures de l'avant-midi, au domicile des dits Défendeurs, No. 60 rue des Allemands, en la cité de Montreal, tous les biens meubles et effets du Défendeur, saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc., etc.

STEPHEN J. QUINN, H. C. S. Montréal, 26 mars 1879.

IMPRIMERIE LA PATRIE 22 Rue St. Gabriel.

ON EXÉCUTE A CET ATELIER

Toutes sortes d'Impression, EN OR,

EN BRONZE,

EN ARGENT,

EN COULEUR,

OU EN NOIR.

Au plus court avis, dans les

derniers goûts et à prix modérés.

MODES DU PRINTEMPS

Vêtements nouveau genre

pour

HOMMES ET JEUNES GARÇONS

chez

J. G. KENNEDY & CIE.

Nous faisons une spécialité de vêtements élégants à bon marché de manière à mettre nos marchandises à la portée de toutes les bourses. Nous promettons toute satisfaction sous le rapport des modes, du travail et du fini des vêtements. Voici quelques spécimens de nos prix.

Table with columns: Costume, Réduit de, Prix. Lists various clothing items and their prices.

Tous ces vêtements sont faits d'avance ou peuvent être faits sur commande dans quelques heures. Nous avons un assortiment innombrable de Marchandises nouvelles que nous vendons à meilleur marché qu'aucune autre maison de cette ville.

J. G. KENNEDY, & CIE.,

31 Et 33 Rue St. Laurent.

Advertisement for CREDIT \$20.00 with terms and conditions.

Advertisement for LITTÉRAIRE & MUSICAL MAISON ABEL PILON.

Advertisement for Dictionnaires CREDIT DE VINGT MOIS Encyclopédies.

M. E. Dansereau & Cie., 17 Cote St. Lambert, Montréal, Agents pour le Canada.

Societe de Construction Canadienne DE MONTREAL.

ACTIONS PERMANENTES.

Dividende Semi-Annuel.

Un Dividende Semi-Annuel de 3 1/2 o/o pour cent sur les actions du capital permanent a été déclaré et sera payé le et après le PREMIER jour d'AVRIL prochain.

Le livre de Transport sera fermé du 15 courant au ter Avril exclusivement. M. RIVET, Trésorier. Montréal, 15 Mars 1879.

LIBRAIRIE IMPRIMERIE ET RELIURE.

LIBRAIRIE Payette & Bourgeault, NO. 250 RUE ST. PAUL, MONTREAL.

LIVRES DE PIETE.

"ANGES Conducteur," différentes reliures, 25, 30, 40, 50, 60, 75 cts. et \$1.00. "Formulaires de Prières," différentes reliures 50, 75, \$1.00, 1.25, 1.50, etc.

"Manuel Complet" par Goffin, reliure anglaise, 741 pages in-18, contenant outre la matière d'un paroissien, une explication du texte, des Epîtres et Evangiles, et un cours complet d'instructions morales, liturgiques et dogmatiques, distribuées suivant leur rapport avec l'Evangile du jour. Prix, \$1.00.

"Imitations de Jésus-Christ," de toute reliure, de 25, 30, 40, 50, 75 cts. et \$1.00. "Journées du Chrétien," de toute reliure, 25, 30, 40, 50, 75 cts.

"Manuel de Piété" à l'usage des élèves du Sacré-Cœur, in 18, 804 pages, tranchée marbrée \$1.00, dorée \$1.25. "Miroir des Ames," in-12, 142 pages avec gravures, 60 cts.

"Paroissien" de toute sorte de 5, 10, 15, 20, 25, 30, 40, 50, 60, 75, 90, \$1.00, 1.25, 1.50, etc. "Recueil de Prières," par Mme la Comtesse Flavigny, de 50 cts à \$1.00.

Visites au St. Sacrement et à la Ste. Vierge, par St. Alphonse de Liguori, in-32, tranchée marbrée 40 cts., do., dorée 60 cts.

Ces volumes seront expédiés par la maille franco-ports, sur réception du montant. Aussi un assortiment complet de livres pour école, cartes à ver, articles religieux, bon choix de littérature etc., etc.

LIBRAIRIE Payette & Bourgeault, 250 Rue St. Paul, Montréal.

AVIS est par les présentes donné qu'il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, par un Ordre en Conseil, en date du 30 Janvier, d'ajouter la clause suivante aux règlements touchant la coupe du bois: Il est strictement défendu à toute personne, hormis qu'elle ait obtenu une autorisation spéciale à cet effet du Commissaire des Terres de la Couronne ou de ses agents, de s'établir ou d'abattre du bois sur des lots dans des territoires non arpentés, ou sur des terres arpentées qui n'ont pas encore été offertes en vente, ou d'abattre du bois marchand sur les terres situées dans les limites de cette province, et formant partie des limites pour lesquelles des licences pour la coupe du bois ont été accordées; le dit bois étant la propriété exclusive des porteurs de dites licences qui ont le droit exclusif d'intenter des poursuites contre toute personne ou personnes qui enfreindront cet ordre.

F. LANGELIER, Commissaire des Terres de la Couronne.

CHAS. MEUNIER Epiceries, Vins et Liqueurs AU NO. 35

Coin des Rues St. Dominique et Vitre, Montréal. Dans les premières adresses cette Epicerie, se trouve un ETAL FRIEVE DE BOUCHER ou son trouver, toujours au plus bas prix, les meilleurs qu'ils soient. Les légumes, fruits, etc., tout ce que l'on peut désirer sur un marché public. Etre et Porter de Labat Prescott en grandes et petites bouteilles.

FEUILLETON de la "PATRIE."

SUZANNE NORMIS

ROMAN UN PERE.

PAR

HENRY GREVILLE

Suite.

J'avais recouvert la parole, je me hâtaï d'en profiter.

—Je vous ai trompé, monsieur, lui dis-je, mais c'était bien sans le vouloir.

Le visage de mon gendre exprima une anxiété de bon ton.

—Lorsque vous avez épousé ma fille, continuai-je, tout le monde me croyait bien malade, et moi-même, je n'ai consenti à me séparer de Suzanne que dans la prévision d'une fin prochaine.

M. de Lincy fit un geste aimable qui semblait dire: Ne parlez donc pas de ces vilaines choses-là! Mais je n'étais pas d'humeur à me laisser émouvoir.

—Suzanne se trouvait donc alors non seulement convenablement dotée, mais encore elle vous apportait, dans un avenir prochain, ce qu'on est convenu d'appeler de très-belles espérances.

M. de Lincy m'écoutait avec une attention si soutenue qu'il oublia de conjurer poliment au passage ce mot de mauvais goût.

—Voici que, —heureusement ou malheureusement, car tout dépend des points de vue, — mon médecin s'était trompé du tout au tout, en prenant les symptômes accessoires d'une maladie pour une altération organique. Mais ce serait très-long et peu intéressant.

—Comment donc! murmura M. de Lincy, ces détails, au contraire, sont de l'intérêt le plus puissant. Qui est votre médecin?

—Le docteur D..

—Il est très-fort, murmura M. de Lincy, Eh bien?

—Eh bien, je ne cours aucun danger, et très-probablement, à moins d'un accident que nul ne peut prévoir, j'attendrai un âge fort respectable.

—Je ne puis, dit mon gendre, que me féliciter de cet heureux changement.

Son ton était irréprochable, mais l'expression de son visage, quoi qu'il en eût, était moins joyeuse que ses paroles.

—Le résultat est que, devant vivre longtemps, j'avais des années devant moi pour prendre une résolution irrévocable, et je reconnais que j'ai marié Suzanne à la légère.

—Comment l'entendez-vous? dit M. de Lincy en levant sur moi un regard poli et haineux.

—C'est ce que je vous dirai tout à l'heure. Mais votre position, vos espérances, en un mot, se trouvent aussi modifiées par mon état actuel de santé.

de sorte qu'il y aurait, je pense lieu d'arriver à un compromis. Si vous voulez me rendre Suzanne, et considérer, en ce qui dépend de vous, votre mariage comme non avenu, — je vous offre une rente viagère de nature à contenter les goûts les plus larges.

Je me tus. Mon gendre, toujours calme, m'observait de son regard terne et froid. Comme il gardait le silence, je levai les yeux sur lui pour l'interroger. Il parla:

—Je ne peux pas m'expliquer, cher beau-père, dit-il, le motif qui vous porte à me faire une proposition aussi extraordinaire. Jusqu'ici, à ce qu'il me semble, Suzanne et moi n'avons jamais donné lieu de penser que nous n'étions pas heureux de vivre ensemble!

—Je n'ai pas à discuter cette question, repris-je avec une sorte d'impatience, ce genre de discussion nous entraînerait trop loin. Je vous demande si vous consentez à me rendre ma fille.

—Mais, cher beau-père, dit-il avec une politesse exquise, vous n'y pensez pas! Que dirait-on de moi dans le monde, — et bien mieux, que dirait-on de madame de Lincy? Une jeune femme qui quitte à dix-huit ans la maison conjugale! Cette démarche malheureuse lui ferait, ainsi qu'à moi et à vous-même, un tort irrémédiable!

Sa froideur me faisait bouillir le sang dans les veines. J'eus envie de le frapper à la face; je me contins.

—Si je vous faisais, lui dis-je, des avantages assez beaux pour primer tout autre considération? — A quoi bon? répondit-il; vous aimez trop votre fille pour la laissez manquer de rien, et tant que nous vivrons ensemble, je n'aurai pas besoin personnellement de recourir à votre générosité.

Il avait jeté le masque; je me sentis plus à l'aise.

—Mais, monsieur, lui dis-je, je puis placer mon bien en viager? — Raison de plus pour que je ne me sépare pas de ma femme! répondit-il avec un cynisme qui m'épouvanta.

—Vous savez qu'elle vous hait, dis-je, glacé par la colère qui m'envahissait, vous savez que je vous méprise, et vous persistez!

—La femme doit obéissance et soumission à son mari, répondit-il sans relever mon insulte. Trouvez bon que Suzanne continue à me haïr sous le toit conjugal.

—Vous êtes un lâche! m'écriai-je exaspéré.

—Heureusement personne ne vous entend, riposta Lincy sans se troubler, car on douterait de l'état de votre raison! Voyez mon calme, et regardez votre fureur. Personne ne pourrait croire que, sans provocation aucune, un homme en possessions de son bon sens s'abandonne à de pareilles extravagances.

Je le regardai; il essaya de me braver, mais sa figure de lâche se décomposa, et il baissa ses yeux impudents devant mon regard d'honnête homme.

—Terminons, lui dis-je. A quel prix me rendrez-vous ma fille? — A aucun. Je l'aime! répliqua-t-il avec effronterie.

—Nous tenterons un procès en séparation!

—Vous n'aurez pas de griefs. Je ne suis pas assez bête pour me laisser prendre.

Il se dirigea vers son chapeau. J'avais un revolver à une panoplie, et je fis un mouvement pour m'en saisir, mais je réfléchis qu'il n'était pas chargé...

—Je vous donnerai cent mille francs comptant, lui dis-je, en essayant de le séduire par un gros chiffre.

—Avec le temps, dit-il froidement, j'en aurai neuf cent mille. Suzanne est assez bonne pour me donner tout ce que je lui demanderai. Adieu, cher beau-père.

Il était parti depuis un quart d'heure que j'étais encore à la même place, essayant de sortir

du gouffre, et ne trouvant aucune voie de salut.

Ma belle-mère, qui venait déjeuner avec, me trouva dans cet état de prostration, et n'en fut pas peu épouvantée. A force de me secouer et de m'interroger, elle apprit tout ce que les derniers mois m'avaient révélé et que je lui avais caché jusque-là.

Elle en fut profondément remuée; de vagues appréhensions l'avaient parfois saisie, à la vue du ménage de Suzanne. Mais celle-ci portait si courageusement son malheur, elle savait si bien étourdir sa grand-mère par son joyeux babil d'enfant gâtée, que les commérages de quelques amies n'avaient pu ébranler qu'imparfaitement la foi de madame Gauthier en l'honneur de mon gendre.

—Je savais qu'il était insupportable, dit-elle; d'ailleurs, tous les gendres sont insupportables, mais je n'aurais jamais cru qu'il fût malhonnête!

—Eh bien, lui dis-je, vous pouvez ajouter cela à son bilan. Madame Gauthier tomba d'accord avec moi de la nécessité d'une séparation.

—S'il n'y a pas d'autre moyen, réserva-t-elle prudemment, car une femme séparée joue un triste rôle dans la société. Enfin, vous et moi nous sommes là, par bonheur. Ou aviez-vous l'esprit, mon pauvre ami, quand, malgré mes conseils, vous vous êtes entêté à prendre M. de Lincy?

Il n'y avait pas à l'en faire démordre, et j'avais d'autres soucis. Je la laissai accumuler les pierres de cette espèce dans mon jardin.

XVIII

Il fallait aviser à une prompt solution, car la situation, de jour en jour plus tendue, pouvait amener une catastrophe. Notre pauvre Suzanne, qui n'obtenait la paix qu'avec des billets de banque, était exaspérée au point de me faire craindre un dénouement fatal à ce mariage désastreux. Elle parlait désormais plus librement de sa vie domestique. La présence de sa grand-mère, avec laquelle cependant elle n'avait jamais été aussi expansive qu'avec moi, lui permettait d'aborder certaines questions délicates que je n'osais même effleurer.

—Ce n'est pas ma faute, dit un jour Suzanne à sa grand-mère. Je ne savais pas ce que voulait dire le mot mariage: si je l'avais su, je n'aurais jamais épousé M. de Lincy. C'est un crime, oui, un crime que de livrer une jeune fille à un homme qui, pour elle, est le premier venu.

Que répondre à cela? Certes je croyais avoir mieux fait que les autres en laissant ma fille libre dans le choix de ses lectures; mais je n'avais pas prévu que sa pudeur virginale éviterait tout ce qui aurait pu l'instruire, et j'avais donné à ma fille pour mari, pour maître, non un homme aimé, mais, comme elle disait, le premier venu!

C'est alors que je maudis la coutume barbare qui jette le ridicule et presque le mépris sur celles qui, par goût ou par nécessité, gardent longtemps ou toujours le célibat, les vieilles filles, comme on les nomme. C'est alors que je déplorai ma faiblesse, qui n'avait pas su résister à la pression de mon entourage. Faible et misérable père! Tant qu'il s'était agi de l'éducation de Suzanne, j'avais osé tenir tête à l'opinion publique, et au mo-

ment redoutable de décider de son avenir, j'avais manqué d'énergie pour lui assurer l'indépendance et le bonheur!

Il fallait la faire émanciper à sa dix-huitième année, en prévision de ma mort prochaine, me dis-je, et lui laisser le soin de trouver elle-même, quand l'heure serait venue, celui à qui elle se donnerait volontairement, pour l'aimer et le respecter jusqu'à la mort.

Qui c'est ce qu'il eût fallu faire, mais il était trop tard; tout au plus pouvais-je essayer de pallier le mal que ma faiblesse et mon imprudence avaient causé.

A Continuer.

Imprimerie LA PATRIE

22, rue St. Gabriel

On imprime à cet établissement

AFFICHES, grandes et petites

PROGRAMMES,

CIRCULAIRES,

FACTURES,

RECUS,

BILLETS,

MEMORANDUMS,

Etc., Etc., Etc.

Punctualité, Bon marché,

Dernier goût,

Entière satisfaction.

FARINE PREPAREE POUR les PATISSERIES

Cette farine a reçu la récompense

D'UNE MEDAILLE D'HONNEUR

A la Grande Exposition Internationale de Paris.

Le Public est respectueusement invité de se méfier des imitations inférieures que l'on met en vente aujourd'hui. Ne vous servez seulement que de la farine préparée de BRODIE & HARVIE.

Demandez-la et n'en prenez pas d'autre. En vente chez tous les Epiciers.

BRODIE & HARVIE

Coin des Rues Craig et Bleury.

6 Mars 1879. — a a

LA QUESTION DU JOUR.

M. Ernest Tremblay, ci-devant du "National" et maintenant rédacteur de LA PATRIE, a encore à la disposition du public quelques copies du pamphlet intitulé: LA QUESTION DU JOUR qu'il a publié pour démontrer que le gouvernement fédéral ne peut pas révoquer le lieutenant gouverneur de Québec. Le prix de la copie est de

15 cents,

plus trois cents pour couvrir les frais d'envoi.

S'adresser au No. 24 rue St. Gabriel.

HAMILTON & CIE.

105, RUE ST. JOSEPH.

Magasin de Marchandises Seches.

Reçoivent tous les jours des nouveautés en attendant la protection. Ils sollicitent cependant le patronage de leurs amis en attendant et ils promettent la satisfaction la plus complète à ceux qui feront leurs commandes chez eux.

Spécialité de Marchandises d'Étapes, telles que Draps, Casimire, Tweeds, Étoiles à Robes noires et de couleurs; Cotons, Indiennes, Alpaca, etc.

On sollicite respectueusement la clientèle des compatriotes.

Montréal, 12 Mars 1879.

CADIEUX & DEROME

LIBRAIRES-ÉDITEURS,

No. 207, RUE NOTRE-DAME No. 207

H. C. CADIEUX, L. J. A. DEROME,

Ci-devant employés de la Maison

J. B. HOLLAND & FILS,

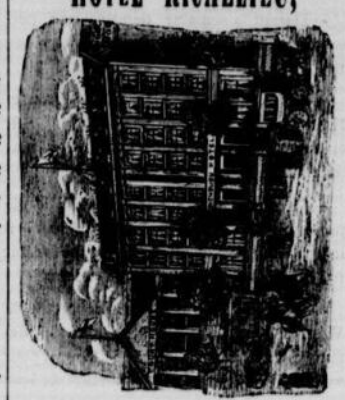
Spécialité de Livres et d'Objets de Piété à grand marché. Littérature Religieuse

Morale. Papier peint (Tapisserie) dans tous les genres et pour

tous les prix.

Hotels.

HOTEL RICHELIEU,



COIN DES RUES NOTRE DAME ET ST. VINCENT,

Vis-à-vis le Palais de Justice.

MONTREAL.

Le propriétaire offre ses remerciements à ses compatriotes et à ses amis en particulier, pour l'encouragement qu'ils lui ont donné, et à l'honneur de les prévenir qu'il vient de faire des réparations tellement importantes à sa maison que PHOTEL DU RICHELIEU peut maintenant rivaliser avec les meilleurs hôtels de Montréal.

L. B. DUROCHER, Prop.

HOTEL DU CANADA

Rue St. Gabriel

Montreal



Cet Hôtel est le rendez-vous des Marchands et des hommes de profession canadiens. Bonne table, bonnes chambres, Bureau de Télégraphe, Buvette.

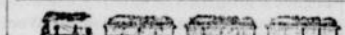
PRIX :

DE \$1.50 A \$2.50 PAR JOUR,

AIME BELIVEAU,

Propriétaire.

N.B.—On invite spécialement nos compatriotes d'États-Unis à descendre à cet Hôtel. Il trouveront un service de première classe et des prix modérés.



Chemin de fer du Gouvernement Provincial.

Ponts des Chaudières et ses approches.

DEMANDE DE SOUMISSIONS.

DES SOUMISSIONS adressées à l'hon. H. G. Joly, commissaire de l'Agriculture et des travaux publics, et endossées "Soumissions pour le pont des Chaudières et ses approches" seront reçues au No. 16 rue St. Jacques, Montréal, jusqu'à LUNDI MIDI 31 MARS, pour la construction de toute la maçonnerie du pont qui doit être jeté sur la rivière Ottawa, lequel pont aura onze piliers et quatre caissons, ainsi que des soumissions pour le terrassement et les excavations nécessaires pour relier le chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, dans la cité de Hull, Province de Québec, avec le chemin de fer Canadien Central, dans la ville d'Ottawa, Province d'Ontario.

Les contracteurs pourront examiner sur la carte les sondages, la position des caissons et des piliers du pont et de la ligne en général en s'adressant au bureau de l'ingénieur du gouvernement, 16 rue St. Jacques, Montréal, tous les jours après cette date, mais les plans et spécifications détaillées ne seront visibles que le ou après jeudi, 20 Mars, au même endroit.

On ne recevra aucune soumission qui ne sera pas faite sur le blanc attaché à la spécification et non accompagnée d'un cheque de mille piastres, laquelle somme sera confisquée si le soumissionnaire ne veut pas accepter le contrat des travaux aux taux et conditions désignés dans sa soumission.

Le gouvernement ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune soumission.

P. ALEX PETERSON,

Ingénieur du Gouvernement.

Montréal, 8 Mars 1879.

Chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental.

AVIS est par le présent donné à toutes personnes intéressées que l'honorable Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics pour la Province de Québec, a retiré le dépôt du plan de location et du livre de renvoi du terrain requis pour le passage du dit chemin de fer, et pour l'emplacement de la gare et des usines, savoir: pour cette partie du dit chemin de fer s'étendant depuis Hochelaga jusqu'au chemin Papineau dans la Cité de Montréal, le dit plan fait et dressé par J. A. U. Beaudry, arpenteur provincial, le premier décembre 1877, examiné et certifié par A. Lesage, Écuyer, député Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics de la Province de Québec, le treize du même mois et déposé le dix-sept du même mois dans le bureau du Greffier de la Paix, pour le district de Montréal, et annoncé dans deux journaux du district de Montréal, savoir: dans "La Minerve" et dans la "Gazette" du 18 Décembre 1877. Le dit honorable Commissaire donne de plus avis public que les procédures d'expropriation des divers terrains mentionnés et décrits aux dits plan et livre de renvoi, et ainsi commencent par le dépôt des dits plan et livre de renvoi, sont abandonnées et discontinuées à toutes fins que de droit, et le présent avis est donné afin que les parties intéressées dans les dits terrains et les propriétaires d'iceux puissent jouir et user des dits terrains à toutes fins quelconques, de même que si le dit dépôt des dits plan et livre de renvoi n'eût jamais été fait, annoncé et publié.

Montréal, 7 Mars 1878.

Par ordre de l'honorable Commissaire de l'Agriculture des et Travaux Publics.

E. LEF. DE BELLEFEUILLE

Procureur.

Chemins de Fer.



Chemin de Fer du Gouvernement.

DIVISION OUEST.

CHEMIN de FER Q.M.O. & O.

LE CHEMIN LE PLUS COURT ET LE PLUS DIRECT ENTRE MONTREAL ET OTTAWA.

Le et après LUNDI le 10 février les trains laisseront le dépôt d'Hochelaga comme suit:

Train express pour Hull à 9.30 A.M. et 5.00 P.M., arrivant à Hull à 2.00 hrs. P.M. et 9.15 hrs. P.M.

Train express de Hull à 9.10 hrs. A.M. et 4.45 hrs. P.M., arrivant à Hochelaga à 1.40 hrs. P.M. et 9.00 hrs. P.M.

Train de St. Jérôme laissera la gare d'Hochelaga à 5.30 P.M.

Le train de St. Jérôme à 7 A.M.

Les trains laissent la station du Mile-End 10 minutes plus tard.

Bureau général: 13 Place d'Armes.

STARNES, LEVE & ALDEN,

Agents des billets.

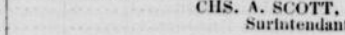
Bureau: au-dessus du Mechanics Hall et 158 rue Notre-Dame, vis-à-vis le Palais de Justice.

CHS. A. SCOTT,

Surintendant.

C. A. STARK,

Agens général du fret et des passagers.



Chemin de fer Q.M.O. et O.

AVIS.

Service regulier.—Vitesse et securite.

De Montreal à Ottawa en quatre heures.—Rafraichissements à Calumet.

Vu les nombreuses plaintes du public voyageur concernant le changement des heures de départ des trains sur la division ouest de cette LIGNE COURTE ET PULVAIRE et pour le service plus regulier des malles, il a été décidé de

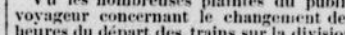
Reprendre les anciennes heures de départ et d'arrivée.

Les trains express et de la maille laisseront Hochelaga pour Hull à 9.30 hrs. A.M. et 5 hrs. P.M., arrivant à 2.00 et 9.15 P.M., et 4.45 P.M., arrivant à Hochelaga à 1.40 et 9.00 hrs. P.M.

Un train spécial laissera Hochelaga pour Ottawa à 6.30 hrs. P.M. et rencontrera à la jonction de St. Martin le train express de Québec arrivant à Hull à 11.00 P.M. Ce train laissera Hull à 11.50 A.M. et rencontrera à la jonction le train de Québec qui arrivera à Québec à 12.10 P.M.

C. A. SCOTT,

Surintendant général.



Chemin de fer Q.M.O. et O.

DIVISION EST.

A compter de LUNDI 17 Février

Les trains circuleront sur cette division comme suit:

Départ d'Hochelaga. Arrivée à Québec.

Train express: 3 hrs. p.m. 10.10 hrs. p.m.

mixte: 7.10 a.m. 5.50 hrs. p.m.

RETOUR.

Départ de Québec. Arrivée à Montréal.

Train express: 12.00 p.m. 7.30 hrs. p.m.

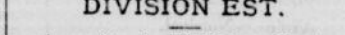
mixte: 6.15 p.m. 10.30 hrs. a.m.

Les envois partiront de la gare du Mile-End dix minutes après leur départ d'Hochelaga.

Billets en vente aux bureaux de MM. Starnes, Leve & Alden, No. 202 rue St. Jacques, au No. 158 rue Notre-Dame et aux gares d'Hochelaga et du Mile-End.

J. T. PRINCE,

Agent proposé au transport des passagers.



Chemin de fer Q.M.O. et O.

AVIS

est par le présent donné que le gouvernement de Québec s'adressera au Parlement du Canada, durant la présente session, afin d'être revêtu de tous les droits et pouvoirs possédés par la compagnie de chemin de fer Montréal, Ottawa et Occidental relativement à la construction d'un pont sur la rivière Ottawa à ou près de la cité d'Ottawa, et d'être autorisé à obtenir et posséder dans la province d'Ontario les terrains nécessaires aux fins du système de chemins de fer de la province de Québec.

PIERRE DENIS

PEINTRE D'ENSEIGNES,

38, Cote St. Lambert.

Enseignes, Décorations, Réparations de Magasins et de Bureaux, Blanchissage et tous les travaux de peinture.

28 COTE ST. LAMBERT.

TEMPS DUR.

On vend le "Courrier français" à 10 CENTS

cette semaine chez FISHER, bureau de timbres-postes, 125 rue St. François Xavier.

JODOIN & CIE.

Manufacturiers de

POELES, PELLES, ETC.

Bureau et magasin

No. 300 RUE ST. PAUL, MONTREAL.

Succursale

NO. 14 RUE ST. JEAN QUEBEC

EUREKA, fleur de fleur champagne, la plus hygiénique et la plus digestive des

qu'on se prépare par J. Fiton aîné et J. Nouvialle, à Bordeaux, France, et à vendre par Blouet & Racine, au Saguenay, 200, rue Notre-Dame.—1